

Brive → Pays de Beynat et Yssandonnais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIDI CORRÉZIEN ■ La commission développement durable s'est réunie à Lanteuil

Quatre dossiers pour l'environnement

La commission environnement développement durable et transition énergétique de la communauté de communes du Midi Corrèzien s'est réunie à Lanteuil autour d'un ordre du jour bien chargé.

1. Rénovation énergétique. Un point a été fait sur la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique, en partenariat avec d'autres regroupements de communes : Tulle Agglo, Haute Corrèze Communauté, Xaintrie Val Dordogne, Pays d'Uzerche et Vézère Monédières Millesources.

L'objectif est d'apporter aux particuliers un service gratuit et indépendant, de conseil à la rénovation énergétique des habitations. La mise en service est prévue pour janvier 2022.

2. Assainissement non collectif. Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a ensuite



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE Les habitants bénéficieront d'un service de conseil gratuit à partir de 2022.

PHOTO D'ILLUSTRATION STEPHANIE PARA

effectué une présentation sur les moyens de luttés à disposition des communes pour réduire les pollutions domestiques. Si, dans un premier temps, les démarches se font à l'amiable avec le propriétaire à l'ori-

gine des nuisances, des sanctions pénales peuvent être prononcées en ultime recours et sans réaction du propriétaire. Un bilan d'activité du service a également été dressé.

3. chemins de randon-

née. Sur les chemins de randonnées gérés par la communauté de communes, les résultats d'une enquête de satisfaction sur les travaux d'entretien et de balisage ont été présentés. Si quelques points d'amélioration sont envisa-

gés, cette enquête a montré globalement un taux de satisfaction assez élevé. Une information a également été apportée sur l'application « Suricate », outil gratuit qui permet au randonneur de signaler tout problème rencontré sur les

chemins, partout en France (erreur de balisage, pollution, arbre tombé, etc.).

4. Milieux aquatiques. Enfin, dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), compétence obligatoire pour les communautés de communes depuis 2018, a été abordé le travail mené actuellement sur la rédaction d'un programme pluriannuel de gestion sur le bassin-versant Corrèze.

Ce travail, élaboré au sein d'une entente intercommunale regroupant 7 collectivités (CAB, Tulle Agglo, HCC, Midi Corrèzien, SIAV, Ventadour-Egletons-Monédières et V2M) devrait déboucher sur une programmation de travaux pour 5 ans, à compter de 2022.

Les élus ont été sollicités afin de prioriser les enjeux de ce territoire (qualité de l'eau, prévention des inondations, préservation de la biodiversité...). ■